TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE : ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

COLLECTIVITE : Communauté de Communes de la Costa Verde
(1 seul tableau par grade au titre de l'année)

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté en date du 9/04/2021, portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent.

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET SOUHAITÉ DE L'AVANCEMENT (1)	EXAMEN PROFESSIONNEL OU À L'ANCIENNETÉ
1	GIANCOLI HADHRIA	Adjoint technique territorial	1/08/2023	
2	NANNINI BRUNO	Adjoint technique territorial	1/08/2023	

(1) au plus tôt au 1er janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci *(article L522-23 du code général de la fonction publique) :*

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Corse
24 JUIL. 2023
Courrier arrivé
Gestion des carrières

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	1	2
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	1	2

AFFICHÉ POUR FORMALITÉS DE PUBLICITÉ, LE
24 JUIL. 2023
AU SIÈGE DU C.D.G DE LA F.P.T DE LA HAUTE-CORSE

Le tableau d'avancement de grade n'est plus examiné par les membres de la Commission Administrative Paritaire depuis le 1er janvier 2021.

A San Nicolao, le 11/07/2023.

Le Président,

Marc-Antoine NICOLAI

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE : AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL

COLLECTIVITE : Communauté de Communes de la Costa Verde
(1 seul tableau par grade au titre de l'année)

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté en date du 9/04/2021 Portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent.

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET SOUHAITÉ DE L'AVANCEMENT (1)
1	BERENI SERGE	Agent de maîtrise	1/08/2023
2	RENOSI LUCIEN	Agent de maîtrise	1/08/2023

(1) au plus tôt au 1er janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci *(article L522-23 du code général de la fonction publique) :*

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Corse
24 JUIL. 2023
Courrier arrivé
Gestion des carrières

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	0	2	2
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	2	2

AFFICHÉ POUR FORMALITÉS DE PUBLICITÉ, LE
24 JUIL. 2023
AU SIÈGE DU C.D.G DE LA F.P.T DE LA HAUTE-CORSE

Le tableau d'avancement de grade n'est plus examiné par les membres de la Commission Administrative Paritaire depuis le 1er janvier 2021.

A San Nicolao, le 11/07/2023.

Le Président,
Marc-Antoine NICOLAI

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE : ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

COLLECTIVITE : Communauté de Communes de la Costa Verde
(1 seul tableau par grade au titre de l'année)

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté en date du 9/04/2021, portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent.

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET SOUHAITÉ DE L'AVANCEMENT (1)
1	CASABIANCA SANDRINE	Adjoint administratif pal de 2 cl	1/08/2023
2	LOVISI MARIE-HELENE	Adjoint administratif pal de 2 cl	1/08/2023

(1) au plus tôt au 1er janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci *(article L522-23 du code général de la fonction publique) :*

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Corse
24 JUIL. 2023
Courrier arrivé
Gestion des carrières

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	2	0	2
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	2	0	2

AFFICHÉ POUR FORMALITÉS DE PUBLICITÉ, LE
24 JUIL. 2023
AU SIÈGE DU C.D.G DE LA F.P.T DE LA HAUTE-CORSE

Le tableau d'avancement de grade n'est plus examiné par les membres de la Commission Administrative Paritaire depuis le 1er janvier 2021.

A SAN NICOLAO, le 11/07/2023

Le Président,
Marc-Antoine NICOLAI

TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

COLLECTIVITÉ : Communauté de Communes de la Costa Verde
(1 seul tableau par grade au titre de l'année)

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté en date du 9/04/2021, portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent.

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET SOUHAITÉ DE L'AVANCEMENT (1)
1	BAGGIONI ROCH	Adjoint technique pal 2cl	19/12/2023
2	BERNARDINI JOSEPH	Adjoint technique pal 2cl	19/12/2023
3	MAGNASCO KATIA	Adjoint technique pal 2cl	19/12/2023
4	TORRE GAETAN	Adjoint technique pal 2cl	19/12/2023

(1) au plus tôt au 1er janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci *(article L522-23 du code général de la fonction publique) :*

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Corse
24 JUIL. 2023
Courrier arrivé
Gestion des carrières

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	3	4
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	3	4

AFFICHÉ POUR FORMALITÉS DE PUBLICITÉ, LE
24 JUIL. 2023
AU SIÈGE DU C.D.G DE LA F.P.T DE LA HAUTE-CORSE

Le tableau d'avancement de grade n'est plus examiné par les membres de la Commission Administrative Paritaire depuis le 1er janvier 2021.

A SAN NICOLAO, le 20/07/2023

Le Président,
Marc-Antoine NICOLAI